



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2010

L'an deux mil dix, le jeudi neuf septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le deux septembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de votants : **20**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Thierry ALLEAU, Marie-Luce BESSONNET.

Absents excusés : Frédéric ECALLE, Christian TALON.

Pouvoirs : Frédéric ECALLE à Laurent COCHELIN ; Christian TALON à Olivier COUTOT.

Secrétaires de séance : Céline VALEZE, Bruno PAROLDO.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2010.

ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM

La société CIMTEA, qui propose des columbarium de même type que celui déjà installé dans le cimetière communal, a été contactée pour des devis de fourniture d'un nouveau columbarium. Les ateliers municipaux pourraient se charger de la pose.

Description p1	MONTANT HT	Description p2	MONTANT HT
Columbarium Emeraude (granit rose poli + noir absolu) 7 cases (3 urnes possibles par case)	4 617.49 €	Columbarium SAPHIR (granit rose + noir absolu) 12 cases (2 urnes par case)	2 600.00 €

A titre comparatif, la société SANSONE propose :

Description	Montant HT	Description	Montant HT
1 Columbarium pyramidal – 3 modules (6 cases 2 urnes par case)	3 720.00 €	1 columbarium 5 modules (10 cases 2 urnes par case)	5 505.00 €

La société GRANIMOND propose :

description	Montant HT
1 columbarium 10 cases – 2 urnes par case	2 680.00 €

Considérant l'urgence d'un nouvel équipement dans le cimetière communal (la dernière case vient d'être vendue), madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société CIMTEA pour un columbarium SAPHIR (granit rose + noir absolu) de 12 cases, pour un montant de 2 600.00 € HT.

REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL

Le Conseil Municipal est invité à fixer de nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011.

Type de concession	Tarifs 2010	Tarifs ECHIRE	Tarifs AIFFRES	Propositions
<u>Concessions cimetièrre</u>				
- concession 2 m2 de 30 ans	52.00	136.00	140.00	100.00
- concession 2 m2 de 50 ans	85.00	270.00	204.00	150.00
<u>Columbarium</u>				
- concession de 15 ans	170.00		179.00	Tarifs à conserver
- concession de 30 ans	385.00		358.00	
- concession de 50 ans	693.00		576.00	
<u>Jardin d'urnes (CAV'URNES)</u>				
- concession de 30 ans	33.00	68.00		50.00
- concession de 50 ans	55.00	135.00		75.00

Madame le Maire soumet ces propositions au vote du Conseil Municipal :

- en ce qui concerne les tarifs des concessions, ont voté pour : 19, abstention : 1
- en ce qui concerne les cav'urnes, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONTRAT DE VERIFICATION TRAITEMENT DES EAUX/NIORTAISE DES EAUX

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat pour l'entretien d'un adoucisseur à la cantine scolaire. Une visite de contrôle par an est ainsi prévue. Les pièces détachées nécessaires ainsi que les consommables seront facturés en plus du coût de la maintenance annuelle.

Le prix de cette prestation s'élève à 182.50 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT ADHESION MISSION OPTIONNELLE/CNRACL

Depuis 2007, le centre de gestion exerce en matière de retraite des agents :

- une mission obligatoire (les centres de gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite).

- Une mission optionnelle (les centres de gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

Le Conseil d'administration du centre de gestion a décidé de proposer une nouvelle convention d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} Août. Les tarifs restent inchangés :

- immatriculation de l'employeur	23.00 €
- affiliation	12.00 €
- demande de régularisation de services	23.00 €
- validation des services de non titulaire	31.00 €
- cessation progressive d'activité	46.00 €
- rétablissement au régime général et à l'Ircantec	46.00 €
- liquidation des droits à pension :	
* pension vieillesse normale (60 ans)	46.00 €
* pension/départ anticipé (invalidité/carrière longue)	55.00 €
- rendez-vous personnalisé (au CDG)	
Estimation de pension, étude des droits, conseils	31.00 €
- droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (historiques de carrières et pré-liquidation)	15.00 €/heure

La convention ne produit d'effet financier que lorsque l'on utilise les services proposés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail d'un agent, adjoint technique 2^{ème} classe, à compter du 01.09.2010.

Cette personne, qui assurait la garderie périscolaire ainsi que du ménage, s'est vue confier également la surveillance de cantine ainsi qu'une augmentation de son temps de ménage. Le temps de travail annualisé de cet agent passerait ainsi de 14.63/35^{ème} à 23.10/35^{ème}.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

POINT SUR LE DOSSIER RUE DU STADE – CONVENTION DE FINANCEMENT SIEDS POUR EFFACEMENT DES RESEAUX

Une convention de financement entre la commune et le SIEDS est parvenue en Mairie pour signature. Le coût des travaux d'effacement de réseaux est supérieur à l'estimation d'origine (99 677.00 € HT au lieu de 91 000.00 € HT). La participation demandée représente 13 % du coût HT des travaux.

Une participation du conseil général dans le cadre de « syndicat-environnement » est également prévue. Elle représente 10 % du montant à la charge du SIEDS au moment de l'estimation, soit 7 917.00 € (15 % à l'origine).

Opération 154	Dépenses 2010		Recettes 2010	
	prévision	réel	prévision	réel
	CHAP 21 ET 23 8000.00 €	CHAP 21 ET 23 9 780.77 €	CHAP13 42 050.00 € (solde DGE + PROXIMA)	73 309.65 € (solde DGE + PROXIMA VITESSE ET SECURITE)
	CHAPITRE 204 (participations) 12 589.00 €	C Gal pour chaussées en agglomération 7 889.00 € SIEDS selon nouvelle convention : 12 958.00 € F TELECOM (étude génie civil) selon convention : 2 842.00 €		Programme Syndicat environnement du Conseil Général (non inscrit) - pour efface ment réseau élec : 7 916.00 € - pour efface ment réseau Téléphone : 3 568.00 €
TOTAL	20 589.00	33 469.77	42 050.00	84 793.65
DIFFERENCE	Dépassement de + 12 880.77		Excédent de + 42 743.65	
DM nécessaire	+ 13 000.00		+ 13 000.00	

Proposition de décision modificative :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Opération 154 – article 204 = + 13 000.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

Opération 154 – article 1325 = + 13 000.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

POINT SUR BUDGET EAU

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CHAPITRE 13

Prévisions BP = 58 631.00 (subventions agence de l'eau et Conseil Général pour expertise du réseau d'eau potable)

Le versement sera demandé dès le paiement du décompte général et définitif (arrivé en Mairie en Août).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 70

(recette de la vente d'eau)

Prévisions BP = 91 000.00

Réalizations : 3 versements perçus à ce jour, soit 115 266.91 € et un 4^{ème} versement à percevoir en décembre 2010 (montant inconnu).

Soit une recette assurée de 24 266.91 € en plus.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**INSCRIPTIONS BUDGETAIRES =**CHAPITRE 23 = (125 045.10 + RAR 16 651.17), SOIT 141 696.27020 – DEPENSES IMPREVUES = 5 000.00**PREVISIONS DU BUDGET PRIMITIF =**

- EXTENSION MOTTE SAINTE (7000.00)
- BRANCHEMENTS PLOMB + RENOUELEMENT CANALISATIONS – PROGRAMME 2010 (71 600.00)
- BRANCHEMENTS PLOMB+ RENOUELEMENT CANALISATIONS PROGRAMME 2009 (40 200.00)
- (SOLDE EXPERTISE SUR R.A.R)

PREVISION BP	NOUVEAUX DEVIS	REALISE	OBSERVATIONS
EXTENSION MOTTE SAINTE 7 000.00 €	6 342.38 € TTC	NON REALISE	
BRANCHEMENTS + RENOUELEMENTEN TS 2009 (RUE DES IMONNETS + RUE DE LA GARE) 40 200.00 €		40 183.20 € TTC	
BRANCHEMENTS PLOMB ° RENOUELEMENTEN T CANALISATIONS 2010 = 71 600.00 €		43 066.77 € 31 112.7 € 74 179.52 €	
EXPERTISE SUR RAR 16 651.17 €		CP N°4 : 3 329.66 € CP N°5 : <u>6 630.62 €</u> 9 960.28 €	RESTE A PAYER : - 608.64 € (SAUR) - 22.85 €(AVOIR POYRY)
	BRANCHEMENT RUE DES MOULINS = 961.22 €		
	EXTENSION IMPASSE BIBLIOTHEQUE 6 527.65 €		

	EXTENSION RUE DES TILLEULS 7 790.87 €		
	BRANCHEMENTS PLOMB IMPASSE ECOLE MATERNELLE 2 450.61 €		
	Révisions de prix 2009 et 2010 – marché à bon de commandes branchements plomb 1 403.24 € + 2 124.44 €		
total	27 600.41 €	124 323.00 €	608.64 €
Montant global	152 532.05 € (si Motte Sainte ET rue des Tilleuls à faire), soit 10 835.78 € en dépassement de crédit		

Il est possible de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Chapitre 70 - Article 7011 (recettes vente eau) : + 24 000.00

Dépenses :

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 24 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :

Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : + 24 000.00

Dépenses :

Chapitre 23 - Article 2315 (travaux) : + 24 000.00

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les nouveaux devis présentés et autorise Madame le Maire à procéder à la décision modificative permettant la réalisation de ces travaux.

PROPOSITION « MONDIAL CLOWN » LE MERCREDI 1^{er} JUIN 2011

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition reçue par la compagnie MATAPESTE dans le cadre du MONDIAL CLOWN qui aura lieu en JUIN 2011.

Comme pour l'édition 2009, un spectacle est proposé pour un montant de 2 500.00 €. La parade est proposée pour un montant de 1 200.00 €.

Il ne semble pas possible d'obtenir une aide du conseil général pour cette nouvelle édition.

Il est à noter que le mercredi 1^{er} Juin est la veille d'un jour férié.

Il est important de répondre rapidement à ces propositions. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces deux propositions qui peuvent être dissociées (parade, spectacle ou parade et spectacle).

Une discussion est lancée sur la cohérence d'un programme culturel à mettre en place. Le spectacle proposé par la compagnie MATAPESTE ne s'inscrit pas dans un programme de ce type, mais la qualité des représentations étant reconnue, cette opportunité doit être étudiée. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas retenir la proposition de parade. Le choix du spectacle est soumis au vote :

- ont voté pour : 13
- contre : 5
- abstention : 2

PROPOSITION POUR UN SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le spectacle proposé par la commission « animation » pour la fin d'année 2010. Ce spectacle « familles », sélectionné par la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT pourrait être présenté en Novembre 2010, la date restant à déterminer.

1, 2, 3, SAVANE, de et avec Ladji Diallo, d'une durée de 50 minutes est un conte particulièrement adapté aux 7 – 12 ans. Le cachet demandé s'élève à 729.60 €.

L'association ASSOLMA proposera des animations autour de l'Afrique, et en particulier du BURKINA FASSO dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale qui se déroulera à la fin du mois de novembre 2010.

En particulier des expos sur la « littérature du sud » seront présentées dans les bibliothèques et un film sera présenté à Frontenay-Rohan-Rohan le 24 Novembre.

Le spectacle « 1, 2, 3 SAVANE » s'adressant aux jeunes, pourra venir compléter ces animations.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROPOSITION CTCAM POUR ALARME BIBLIOTHEQUE ET SALLE D'EXPO

Cette proposition de remplacement du système d'alarme de la salle d'exposition et de la bibliothèque sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

PROPOSITION REMPLACEMENT PORTE ECOLE ELEMENTAIRE

Cette question est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION COMPLEMENTAIRE CARO CLEAN POUR NETTOYAGE DU DOJO

Après consultation, la commune a signé en janvier 2008 (selon autorisation du conseil municipal du 13 décembre 2007) un contrat d'entretien avec la société CAROCLEAN pour le nettoyage hebdomadaire des sols de la salle de sports et un nettoyage bimestriel de la vitrerie.

Le nettoyage des sols du dojo n'étant pas suffisant pour assurer une hygiène suffisante, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter aux prestations de CAROCLEAN, le nettoyage approfondi du dojo (dépoussiérage du plafond, enlèvement des toiles d'araignées, dépoussiérage des dessus de casiers et aspiration des tatamis). Cette prestation mensuelle serait prévue en même temps que le passage hebdomadaire le mercredi matin. Le coût de cette prestation supplémentaire est fixé à 118.40 € ttc/mois.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce devis, valant avenant au contrat initial.

Le Conseil Municipal donne son accord pour 10 passages par an.

PROPOSITION DES BUREAUX D'ETUDES POUR LES RELEVES TOPOGRAPHIQUES NECESSAIRES AU TRAVAIL DE REFLEXION SUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le cahier des charges du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux scolaires élémentaires prévoit la fourniture par la commune de relevés topographiques nécessaires à la mission de l'architecte. Ces relevés topographiques avec implantation des masses et des réseaux doivent :

- intégrer un relevé des voies de circulation jouxtant le périmètre de l'école,
- préciser la nature du relevé des réseaux existants
- intégrer le relevé des fils d'eau (voirie et réseaux)

Par ailleurs, le prestataire retenu doit s'engager à fournir son dossier élaboré (papier et formats **.dwg et .pdf**) avant le 30 septembre 2010. Ceci afin que l'avant projet sommaire puisse être présenté au Conseil Municipal de Novembre pour une demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

Trois bureaux ont été consultés sur la base de ce cahier des charges :

Bureau d'étude	Offre TTC
GEO 3D (NIORT)	2 737.55 €
SARL « JUSTE MESURE » (SAINT SYMPHORIEN)	1 628.95 €
TOURNIER GILLOOTS ET ASSOCIES (SURGERES – 17)	1 765.30 €

Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études « JUSTE MESURE » moins disant.

Ont voté pour : 19

Monsieur Laurent COCHELIN, ayant reçu la procuration de Monsieur Frédéric ECALLE, intéressé dans cette affaire, ne prend pas part au vote au titre de cette procuration.

INFORMATIONS

**PLANNING DES REUNIONS
SEPTEMBRE A DECEMBRE 2010
ARRETE AU 9.09.2010**

SEPTEMBRE	
3 AU 5 septembre 2010	Fête communale
7 septembre 2010 - 20 h 30	Commissions travaux et voirie
9 septembre 2010 – 20 h 30	Conseil municipal
13 septembre 2010 – 20 h 30	Commission info/com. Préparation Trait d'Union
13 septembre 2010 – 20 h 30	Réunion planning salle de sport
14 septembre 2010 – 20 h 30	Commission finances
21 septembre 2010 – 20 h 30	Commission Travaux - Eclairage
22 septembre 2010 – 20 h 30	Commission scolaire
23 septembre 2010 – 20 h 30	Réunion planning des salles
25 et 26 septembre 2010	Week-end roller
28 septembre 2010 – 17 h 30	Réunion plénière du Conseil municipal « jeunes » (INFO)
28 septembre 2010 – 20 h 30	Commission « jeunes »
30 septembre 2010	Réunion accessibilité en Préfecture (INFO)
OCTOBRE	
5 octobre 2010 – 20 h 30	Commission plénière
7 octobre 2010 – 20 h 30	Réunion Téléthon
14 octobre 2010 – 20 h 30	Conseil Municipal
19 octobre 2010 – 20 h 30	Commission animation
21 octobre 2010 – 20 h 30	Commissions travaux et voirie
NOVEMBRE	
16 novembre 2010 – 20 h 30	Commissions finances
18 novembre 2010 – 20 h 30	Conseil Municipal
28 novembre 2010	Goûter des Aînés
DECEMBRE	
3 et 4 décembre 2010	Téléthon
7 décembre 2010 – 20 h 30	Commission finances
9 décembre 2010 – 20 h 30	Conseil Municipal

ACHAT COMPLEMENTAIRE DEFIBRILLATEUR (INFORMATION)

Un devis a été demandé à la société DUMONT SECURITE qui commercialise le défibrillateur DAE POWERHEART G3 acheté récemment.

Ce devis comprend :

- une paire d'électrodes adultes (usage unique des électrodes) pour un montant de 30.46 € HT, soit 36.43 € TTC
- une paire d'électrodes enfants (non prévue dans la configuration d'origine) pour un montant de 108.69 € HT, soit 129.99 € TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à ces achats qui seront imputés en section de fonctionnement.

POUR INFORMATION, le devis comprend également :

- une armoire permettant de mettre le matériel à disposition sur un site extérieur (avec alarme, chauffage, téléphonie GSM) pour un montant de 1 089.03 € HT (1 302.48 € TTC)
 - à ce coût doivent s'ajouter les coûts de l'alimentation électrique et téléphonique
- Une réflexion sera menée en commission, avant toute proposition d'achat.

Madame le Maire a récemment assisté à une réunion, avec les Maires des communes voisines et les services de l'Etat, sur les PLANS D'ACCESSIBILITE (PAVE). Bien que la Commune ait déjà fait un travail de recensement sur ce sujet, l'Etat incite fortement les communes à faire appel à des Bureaux d'étude spécialisés pour une étude plus complète, l'attribution de DGE pouvant même être conditionnée par l'engagement des communes dans cette démarche. Il y aura donc nécessité de délibérer sur le principe d'une telle démarche. Le coût d'un bureau d'études est actuellement évalué entre 3 et 6 €uros par habitant.

Madame le Maire a également assisté à une réunion des ADMR. La situation financière de ces organismes étant encore précaire, il est envisagé une augmentation des participations communales. Une présentation des services proposés par l'ADMR pourra être réalisée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Cercle de Gymnastique « Plaine et Courance » n'a, pour le moment, pas encore trouvé de personne qualifiée pour assurer les animations, pendant la durée du congé de maternité de l'animatrice habituelle. Alain Loirat, animateur communal, pourrait, si le Conseil Municipal l'accepte, assurer l'intérim pour les cours d'initiation des enfants de moins de 6 ans. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une mise à disposition (une heure trente le mercredi après-midi). La délibération définitive pourra être prise après avis du comité technique paritaire du centre de gestion. Il est rappelé que les missions de Monsieur Loirat ont été revues afin qu'il puisse animer des activités destinées aux adolescents, notamment pendant les périodes de congés scolaires).

Par ailleurs, il n'est pas envisageable de se substituer à la fédération française de gymnastique qui a pour mission de fournir aux clubs des animateurs qualifiés. C'est pourquoi, le Conseil Municipal se prononce (1 abstention et 19 pour) pour un accord de principe jusqu'à la fin de l'année 2010.

Le recensement de la population a désormais lieu tous les 5 ans. Il aura lieu à Frontenay-Rohan-Rohan au 1^{er} trimestre 2011. Le recrutement de 6 à 7 agents recenseurs sera nécessaire.

Les Nuits Romanes à Frontenay-Rohan-Rohan ont donné lieu à une manifestation le 25 Août dernier. Le public, nombreux, a pu apprécier la grande qualité du spectacle ainsi que l'illumination de l'église particulièrement réussie. Seul le buffet proposé à la fin du spectacle était à la charge de la Commune, le Conseil Régional prenant en charge toute l'organisation de cette soirée.

La fête communale « au détour des biefs » s'est déroulée les 3, 4, et 5 septembre derniers. Si les balades à pieds et à vélo ont été un peu boudées, l'animation du samedi soir a connu un vif succès. Le pique-nique géant, très convivial, a été particulièrement apprécié, de même que le spectacle de la compagnie FANTAS'MAGIC. Les Frontenaysiens, venus moins nombreux le dimanche, à l'occasion du forum des associations, sont toutefois restés jusqu'à la fin de la manifestation.

Les résultats chiffrés de la fête communale pourront être présentés lors du prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire tient à remercier particulièrement pour leur aide, les association F2R et ACTIF, l'ensemble des bénévoles et les conseillers municipaux présents.

Madame le Maire n'avait pas souhaité organiser un service minimum d'accueil, le 7 septembre dernier, alors que plus de 25 % des enseignants de l'école élémentaire faisaient grève. Certains parents ont fait connaître leur désapprobation. C'est pourquoi, elle souhaite que le Conseil Municipal puisse discuter de ce problème.

Olivier COURTOT estime que malgré la légitimité du droit de grève, la commune doit également tenir compte des contraintes des parents qui ne sont pas toujours en mesure de garder, ou faire garder leurs enfants pendant les journées normalement consacrées à la scolarité.

Madame le Maire annonce que, si elle doit se conformer à la loi, elle organisera ce service minimum d'accueil par le personnel le moins qualifié.

Raymond CAILLETON fait un rapide inventaire des principales réalisations des services techniques municipaux pendant la saison estivale :

- travaux dans les écoles (réalisation de placards, peintures de classes, installation de prises électriques et informatiques).
- Travaux de réparation en vue de la suppression de gouttières à l'église.
- Entretien des rues

Il annonce également les travaux en cours :

- Aménagement de l'espace de la Grande Fontaine (barrières, bancs, poubelles).
- Réfection des ouvertures du local « bascule » et remplacement des WC
- Réfection du tapis du stade et remise en état du plateau d'évolution du collège.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier que lui a adressé la SEP TENNIS au sujet du mauvais état d'entretien des courts.

Le week-end Roller se déroulera les 25 et 26 septembre prochains à l'occasion des échappées belles sur le territoire de la CAN.

Un film sur la sécurité routière est proposé aux élus municipaux le 16 septembre à 10 h 30 au Moulin du Roc à NIORT.

Le Racing Club Frontenaysien a adressé une invitation à chaque membre du conseil municipal pour le 17 septembre prochain à 19 h 00 pour un pot de l'amitié.

Une nouvelle réunion sur le Plan de Déplacement Urbain aura lieu le 23 septembre à 17 h 30 au siège social de la CAN.

La fusion entre les services des impôts et du Trésor public s'achève au plan départemental par la mise en place du service des impôts des particuliers de Niort depuis le 1^{er} juillet 2010.

La Trésorerie de Frontenay-Rohan-Rohan a ainsi vu ses compétences renforcées avec l'accueil fiscal de proximité, en devenant un guichet auprès duquel les usagers pourront déposer tous leurs dossiers fiscaux, y compris ceux concernant le calcul de l'impôt.

Par délibération du 5 juillet dernier, le Conseil Général des Deux-Sèvres a décidé :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude relative à l'élaboration d'un SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT,
- de constituer un COMITE TECHNIQUE DE PILOTAGE DE SUIVI de ladite étude.

Philippe REY donne au Conseil Municipal les dates des prochains marchés dominicaux. Le prochain marché aura lieu le 19 septembre prochain.

Il annonce l'installation d'un artisan menuisier, Monsieur MOUTINHO, 1 ter, rue de la Garenne.

Il évoque également les 40 suppressions d'emploi de la SCOOP GENTY, dont 20 sur le site de FRONTENAY-R-R. Ces 20 départs se sont déroulés sur la base du volontariat.

Il se félicite de la mise à disposition des nouveaux plans de la Commune, réalisés en coopération avec l'association ACTIF.

Olivier COURTOT souhaiterait qu'un bilan chiffré de l'utilisation du tracto-pelle soit diffusé. Il désire connaître la destination du terrain acheté, à l'origine, pour construire une nouvelle école.

Madame le Maire lui répond que la réflexion n'est pas suffisamment avancée, mais que ce terrain pourrait être utilisé pour des activités sportives en complément du stade.

Alain THUILLIER regrette que la réfection du terrain de foot ait nécessité un arrosage régulier en pleine journée alors que les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau étaient en vigueur. Bien que justifiées ces mesures n'ont pas donné une image positive de la commune.

Il tient également à dénoncer le système de fonctionnement des services de secours qui envoient plusieurs équipes sur une même intervention quelque soit sa gravité.

Joël GERMAIN aimerait que la commune mette en place, pour l'été, un container sur le chemin rural qui longe la RN 248 à BASSEE.

La séance se termine à 22 h 40.